



La Souris Verte

Règlement

1. Admissions

- Le jardin d'enfants « La Souris Verte » est géré par la commune de Gimel.
- Le jardin d'enfants accepte des enfants dès 30 mois jusqu'à la 2^{ème} année primaire (1/2P).
- Le jardin d'enfants peut accueillir jusqu'à 15 enfants par matinée dont deux enfants dès 24 mois.
- Les enfants doivent être assurés par les parents.

2. Inscription et Fréquentation

- Les demandes d'inscription se font par mail ou par téléphone selon les places disponibles.
- Une visite du jardin d'enfants peut être organisée sur rendez-vous, un temps d'intégration est envisagé si nécessaire.
- L'inscription est effective lors de la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée et des documents demandés (2bis).
- Pour faciliter l'adaptation, le suivi et la sociabilisation de l'enfant, un minimum de **2** matinées sont **requis**es pour inscrire votre enfant.
- Pour les enfants en première année (1P) une matinée est admise.

2 bis. Documents à fournir pour que l'inscription soit validée :

- Une copie de la carte d'assurance maladie et accident de l'enfant.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile (RC) couvrant l'enfant.
- Un certificat médical de bonne santé confirmant l'aptitude de l'enfant à fréquenter un accueil collectif.

3. Arrivées et départs

- Le jardin d'enfants est ouvert de 8h00 à 11h30 du lundi au vendredi.
- L'arrivée des enfants se fait entre 8h00 et 9h00.
- Le départ se fait à 11h30.
- Veuillez nous contacter directement par mail ou par téléphone en cas de maladie, d'empêchement ou de retard le matin ou à midi.

4. Vacances

- Le jardin d'enfant suit le calendrier des vacances scolaires.
- Les vacances scolaires et les jours fériés ne sont pas déduits des frais d'abonnements, exception faite des vacances d'été.



5. Tarifs

- 1 fois par semaine pour les 1P : 80 frs
- 2 fois par semaine : 160 frs, etc...
- 10 versements par an à la fin du mois : août-septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin-juillet. (Les matinées de présences en août sont comptabilisées en septembre et les matinées de présences en juillet sont comptabilisées en juin.)

6. Résiliation

- Le délai de résiliation de l'inscription en cours d'année doit se faire par écrit (un mail suffit) un mois à l'avance, sans cela un mois d'indemnité sera facturé.
- La résiliation de l'inscription se fait automatiquement dès l'entrée à l'école obligatoire.

7. Absences

- **Les absences ne sont ni remboursées ni compensées.**
- Veuillez avertir par mail, message ou téléphone si votre enfant est malade ou absent.

8. Personnel

- Deux animatrices se font un plaisir d'accueillir votre enfant tous les jours.

Leyla Gobat : ASE et directrice

Christa Agboklu : Educatrice de la petite enfance

9. Informations

- La collation de 10h00 est comprise dans le prix de l'abonnement. Si un enfant doit suivre un régime spécial (allergies ou autre) cela ne pose pas de problème, veuillez simplement nous avertir.
- Chaque enfant peut apporter un « doudou » (peluche, jouet, lolette, etc...).
- Nous prenons des photos des enfants avec l'appareil photo de la Souris Verte pour diverses activités. Ces photos ne sont utilisées que dans le cadre du jardin d'enfants « La Souris Verte ». Si toutefois cela doit poser un problème, veuillez-nous le signaler lors de l'inscription.



10. Maladie

- Les enfants malades ne sont pas admis si cela doit être contagieux pour les autres enfants. L'avertissement d'une maladie contagieuse est nécessaire pour la prévention envers les autres enfants, on ne peut toutefois pas en exclure la transmission.

11. Place d'accueil d'urgence

- Une place d'accueil d'urgence est disponible tous les jours sur demande (par mail ou téléphone) pour les enfants inscrits ou non-inscrits.
- Pour les enfants inscrits : si vous avez besoin de mettre votre enfant un autre jour que celui de son inscription cela sera considéré comme un accueil d'urgence et il vous sera demandé de payer la somme de 20 frs par accueil d'urgence qui sera rajoutée sur la facture.
- Pour les enfants non-inscrits : le tarif est de 20frs par accueil d'urgence, le paiement se fait sur facture.

12. Devoirs des parents

- Veuillez amener des pantoufles, un habit de rechange et des couches si besoin, dans un petit sac à pendre au crochet de votre enfant.
- Veuillez noter le prénom de votre enfant sur ses affaires personnelles (veste, sac, pantoufles, doudou, etc...)
- Dès que le temps le permet, nous sortons au jardin, veuillez prévoir des habits en fonction de la météo (bonnet, gants, pantalon de neige, bottes, casquettes ou chapeau, etc..). Par beau temps, merci de mettre de la crème solaire à votre enfant avant de venir.
- Veuillez respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du jardin d'enfant. En cas d'empêchement merci de nous avvertir au plus vite.
- Veuillez nous prévenir si une autre personne que vous vient chercher votre enfant car sinon l'enfant ne sera pas confié.
- Veuillez- vous acquitter du versement mensuel des frais d'abonnement.
- Lors de la remise de l'inscription, votre signature vous engage à respecter sans condition le présent règlement du jardin d'enfant « La Souris Verte ».